



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 258-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.530

Déposée le : 11.09.2025

Motion de groupe : Oui
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Les VERT-E-S (Dubler, Bern) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié

Quelle suite pour NeVo/Rialto ?

Lancé en 2017, le projet informatique NeVo/Rialto de la Police cantonale bernoise et du Ministère public visait à établir un pont numérique sans rupture de support entre la police et la justice. Un crédit d'investissement de quelque 13,5 millions de francs avait été approuvé en 2016 pour sa mise en œuvre. Des crédits complémentaires ont été nécessaires au cours du projet de sorte que le coût total a fortement augmenté. Le logiciel a été mis en place à la police au printemps 2022 seulement, avec un retard important et après l'allocation de crédits complémentaires.

Peu après la mise en place du logiciel, des collaboratrices et des collaborateurs de la Police cantonale ont signalé que des procédures simples, comme la perte d'une pièce d'identité, par exemple, pouvaient prendre désormais jusqu'à une heure de travail au lieu des cinq minutes habituelles. Par ailleurs, des auditions avaient dû être répétées à la suite de la perte de l'ensemble des données. De nombreux messages d'erreur ont été ignorés pendant des mois et la charge supplémentaire de travail a limité sérieusement la présence de la police à l'extérieur. Les personnes concernées ont eu l'impression de servir de « cobayes ».

En 2023, la Commission de gestion (CGes) a constaté que le projet avait été amplement sous-estimé. Elle a critiqué, en particulier, la décision de privilégier un développement en interne. Elle a demandé qu'il soit renoncé à des solutions aussi risquées pour les futurs projets informatiques et elle a insisté pour que le Conseil-exécutif conserve la responsabilité du projet jusqu'à sa mise en œuvre complète.

En juillet 2025, les autorités cantonales ont été informées par les fournisseurs (Swisscom et Deloitte) de la cessation probable du développement de la base technique du système – SAP ICM.

Elles ont alors annoncé une réévaluation du projet et envisagé d'examiner des solutions alternatives, telles qu'une migration, afin de pouvoir tout de même réaliser le pont numérique vers le Ministère public.

Le 8 août 2025, il a été rapporté qu'un terme sera mis au développement du logiciel, ce qui compromettrait l'avenir du projet. Dans ces circonstances, le pont numérique entre la police et le Ministère public tombe à l'eau. Le Conseil-exécutif a souligné cependant que le système continuait de fonctionner, quand bien même de façon non optimale. Une réévaluation en profondeur a été annoncée.

Le Conseil-exécutif est prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les options concrètes examinées actuellement par le Conseil-exécutif pour la future plateforme technique de NeVo/Rialto, sachant que le développement de la base SAP ICM sera probablement stoppé à l'avenir ?
2. Le remplacement intégral du système est-il envisagé, ou le Conseil-exécutif prévoit-il une migration technique de NeVo/Rialto ?
3. À quelle échéance une décision concernant l'orientation future du projet est-elle attendue ?
4. Quelles sont les étapes contraignantes fixées par le Conseil-exécutif pour la mise en place d'un pont numérique entre la police et le Ministère public ?
5. Quels sont les coûts additionnels estimés par le Conseil-exécutif pour la poursuite ou le remplacement de NeVo/Rialto ces cinq prochaines années ?
6. Quelles sont les ressources humaines prévues au sein de la Police cantonale et du Ministère public pour une migration éventuelle du système, et comment garantir qu'elle n'affectera pas le fonctionnement opérationnel ?
7. Quelles sont les mesures prises par le Conseil-exécutif pour éviter que des problèmes graves, pareils à ceux rencontrés lors de la mise en place, en 2022, ne se reproduisent lors d'un futur changement de système ou d'une migration ?
8. Comment le Conseil-exécutif sera-t-il en mesure de garantir que la solution retenue pourra compter sur un soutien technique à long terme (au-delà de 2033) ?
9. Sous quelle forme les utilisatrices et les utilisateurs finaux (police, Ministère public) seront-ils associés à l'avenir à l'évaluation, à la phase de test et à l'introduction d'une solution nouvelle ou adaptée ?
10. Lors de la mise en œuvre à venir, le Conseil-exécutif prévoit-il, afin de garantir la compatibilité et la durabilité, de recourir davantage à des solutions standard adoptées avec succès par d'autres cantons ou à l'échelon fédéral ?
11. Existe-t-il des possibilités de recours, pour éviter que le canton n'ait pas à supporter seul l'ensemble des dommages occasionnés par ce projet ?
12. Comment se fait-il que le Conseil-exécutif ait commis, il y a un an, une erreur manifeste d'appréciation, en croyant que l'achèvement du projet et la mise en service – de la « partie Rialto » en particulier – pourraient se dérouler sans embûches ? N'a-t-il jamais été question d'abandonner le projet ?

Destinataire
– Grand Conseil